



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 5 septembre 2022 – 17h45 CET
Information réglementée

DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

Conformément à l'article 14, alinéa 1er de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, CFE annonce avoir reçu, le 2 septembre 2022, la déclaration de transparence ci-annexée dont il résulte que Moneta Asset Management détient une participation de 3,03% dans Compagnie d'Entreprises CFE SA. Cette déclaration est faite suite au franchissement, le 30 juin 2022, du seuil de déclaration de 3%.

A propos de CFE

CFE est un groupe intégré multidisciplinaire qui se positionne sur des marchés de croissance attrayants en Belgique, au Luxembourg et en Pologne. Grâce à des entreprises leaders et des projets innovants, le groupe se concentre sur quatre segments : promotion immobilière, multitechnique, construction & rénovation et investissements. De l'acquisition à la maintenance: avec des expertises complémentaires, CFE propose des solutions complètes à ses clients. Le groupe développe le monde de demain par son rôle de pionnier en matière de développement durable, sa capacité d'innovation et sa volonté d'avoir un impact sur la société. CFE concrétise cette ambition grâce à des collaborateurs passionnés et des partenariats forts.

Cotée sur Euronext Brussels, CFE est détenue à 62,12% par Ackermans & van Haaren.

* *
*

Note à la rédaction

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact chez CFE avec :

Fabien De Jonge, Chief Financial Officer - tel. +32 2 661 13 12 - mail : fabien_de_jonge@cfe.be
Ann Vansumere, Communication Manager - tel. +32 2 661 13.97 - mail : ann_vansumere@cfe.be

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

 Nom CFE
 Numéro d'identification 0400-464-795

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

4. Notification par

Une personne qui notifie seule

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
MONETA ASSET MANAGEMENT	36, rue Marbeuf, 75008 Paris France

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

i Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

30/06/2022 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

3

i Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

25 314 482

i Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Moneta Asset Management		767 147	0	3.03%	0.00%
TOTAL		767 147	0	3.03%	0.00%

i Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
					0	0.00%	
TOTAL					0	0.00%	

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	767 147	3.03%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Moneta Asset Management (Moneta AM) est une société indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Cette notification concerne des droits de votes résultant de titres détenus par les OPC gérés par Moneta AM. Moneta AM exerce les votes dans le meilleur intérêt des OPC qu'elle gère, indépendamment des intérêts de ses dirigeants et collaborateurs qui sont ses seuls actionnaires (directs ou indirects), sans instruction de quiconque, et indépendamment des intérêts de tout autre tiers.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

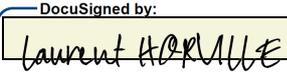
Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

DocuSigned by:
Signature 
C3D3A425B8384C8...